

FORMATION INITIALE DESA DECIDEUR EN ENTREPRISE SOUMISE À AGRÉMENT

Depuis le 25 novembre 2015, tous les professionnels manipulant des produits phytopharmaceutiques à des fins professionnelles doivent posséder leur Certiphyto.

Ce Certificat Individuel produits phytopharmaceutiques est obligatoire, il atteste de vos connaissances à les utiliser en toute sécurité et à en réduire l'usage.

Ce certificat doit également être présenté lors d'un achat à usage professionnel.



PUBLIC CONCERNÉ ?

Décideur en Entreprise Soumise à Agrément (DESA) : Pour les professionnels qui achètent, utilisent et organisent l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans l'entreprise.

➤ Prestataires de services, salariés...

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

ENVIRONNEMENT :

Connaître les impacts et mettre en pratique les solutions alternatives



ÉCONOMIQUE :

Optimiser l'usage des produits phytosanitaires.

SÉCURITÉ : Connaître l'emploi des produits, maîtriser les risques liés à leur application

RÉGLEMENTAIRE : Tout professionnel utilisant et/ou achetant des produits phytopharmaceutiques doit posséder son Certiphyto dans le cadre de l'agrément et connaître la réglementation liée aux produits

COMMENT OBTENIR VOTRE CERTIPHYTO ?



FORMATION (3 jours) intégrant la vérification des connaissances à l'aide d'un QCM à la fin du 3ème jour. Seuil de 20 bonnes réponses sur 30.

OU



PASSAGE D'UN TEST SEUL QCM de 30 Questions Seuil de réussite : 20 bonnes réponses sur 30.

En cas d'échec, le suivi d'une formation initiale de 3 jours est obligatoire.

Le Test seul, au tarif de 150€ HT, n'est pas pris en charge par VIVEA ou OCAPIAT.

OU



SUR DIPLÔME obtenu dans les 5 ans précédant la demande et permettant de valider le Certiphyto envisagé. *Nous consulter pour connaître la liste des diplômes éligibles.*

INFORMATIONS PRATIQUES

Lieu :

Au plus près de chez vous.

Nous consulter

Prérequis :

Cette formation ne nécessite pas de prérequis

Durée :

3 jours
(21 heures)

Prix :

450 € HT/personne
pour les 3 jours*

Financement possible :

45 % pris en charge par OCAPIAT pour les salariés

*Tarifs 2020



Formations en présentiel avec un formateur. Travail en salle équipée (vidéoprojecteur, connexion internet), alternance entre théorie et analyse de pratique...



« Support multimédia » remis à chaque bénéficiaire : livret de formation et notice de demande de certificat.



Modalité d'évaluation : Test d'entraînement collectif
Évaluation : QCM individuel à la fin de la deuxième journée
Seuil de validité : 20 bonnes réponses sur 30 questions.



VALIDATION DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, vous obtiendrez votre **attestation de formation** et votre **bordereau de score**. Ceux-ci attesteront de votre réussite et vous obtiendrez votre **Certificat Individuel** pour l'activité « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » dans la catégorie Décideur en Entreprise Soumise à Agrément (DESA) Modalité Primo Certificat.

Le certificat individuel est délivré pour une **durée de 5 ans**. Il s'obtient et se renouvelle dans le cadre de la formation renouvellement Certiphyto. SAFE vous accompagne lors de la formation initiale et du renouvellement.



Vous souhaitez vous inscrire ? Des renseignements ?

Contactez-nous !

Grâce BRUNELLO au 05.33.89.00.26 – gbrunello@alidad.eu

Retrouvez tous nos accompagnements et formations sur www.planete-safe.fr

La société SAFE s'est dotée d'une capacité à étudier au cas par cas les besoins spécifiques des candidats qui voudront postuler à une formation afin de mobiliser les moyens nécessaires pour compenser les conséquences d'un handicap.